

Hausse des tarifs du dépannage sur autoroutes et routes express

Etre dépanné sur une autoroute ou sur une route express vous coûtera plus cher à partir du 3 août 2020.

Les tarifs 2020-2021 de dépannage viennent d'être publiés par arrêté au Journal Officiel, ils sont en hausse.

L'augmentation concerne les tarifs des prestations de dépannage et de remorquage sur autoroutes et routes express des véhicules légers (moins de 3,5 tonnes).

Le tarif du forfait passe de 130,06 € à 131,94 €.

Le forfait majoré (appliqué au remorquage quand le PTAC du véhicule dépasse 1.8 tonne) grimpe de 160,82 € à 163,15 €.

Références

[Arrêté du 29 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 12 juillet 2016 relatif au tarif de dépannage des véhicules légers sur autoroutes et routes express](#)
